

Source : <https://plus.lesoir.be/316800/article/2020-08-02/lettre-deurope-pour-le-climat-un-objectif-de-papier-mais-des-mesures>

Téléchargement 02 08 2020

Lettre d'Europe: pour le climat, un objectif de papier mais des mesures insuffisantes en Belgique

La Belgique parviendra à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % en 2030. C'est en tout cas elle qui le dit. Reste à savoir comment...

Par [Michel De Muelenaere](#)

Journaliste au service Société Le 2/08/2020

Comme la plupart des pays d'Europe, la Belgique connaîtra une forte baisse de ses émissions de gaz à effet de serre suite au ralentissement économique causé par la crise du Covid-19. Selon le Bureau du Plan, organisme indépendant d'intérêt public qui réalise des études et de la prospective, elles devraient plonger de 13 % entre 2019 et 2020. Mais le répit sera de courte durée : elles devraient ensuite se redresser. A tel point que, selon les experts du Plan, la baisse enregistrée entre 2019 et 2025 ne devrait être finalement que de 5 %.

Si elle se vérifie, cette trajectoire ne permettra pas à la Belgique d'atteindre son objectif de réduction : -35 % par rapport à 2005 dans le secteur non-industriel (non-ETS, en jargon). Mais les prévisions du Plan ont ceci de particulier qu'elles sont réalisées « à politiques inchangées ». Les experts n'intègrent dans leurs calculs que les décisions prises et en voie d'application. Ils font une exception pour la décision de sortie du nucléaire qui débutera en octobre 2023 pour s'achever en 2025.

Partage et sous-partage

Pourtant, sur papier, la Belgique a bien l'intention de respecter la décision européenne de « partage de l'effort » qui lui attribue son objectif de réduction pour 2030. Elle a présenté fin 2019 un « plan national énergie-climat » détaillant des différentes mesures qui seront prises par le niveau fédéral et surtout par les trois Régions du pays compétentes pour l'environnement, l'agriculture, une partie de la mobilité et de l'énergie.

L'affaire n'a pas été simple : chaque objectif européen doit en effet être divisé en « sous-objectifs » pour les Régions et le niveau fédéral. Cela porte autant sur les réductions d'émissions que pour les renouvelables et pour l'efficacité énergétique. Les entités belges doivent même partager entre elles les revenus de la mise aux enchères des quotas de CO2 du système européen ETS. Un véritable casse-tête et une négociation de marchands de tapis. Reste qu'au terme de longues tractations entre les quatre niveaux de pouvoir, le petit Royaume a introduit un plan dont le postulat de départ est limpide : la Belgique respectera ses engagements. S'enchaînent ensuite 629 (!) pages de mesures dont le résultat – ô miracle – débouche sur une réduction des émissions belges de 35 % en 2030...Qu'importe si des

experts indépendants jugent que pas mal de mesures sont floues. Que certaines ressemblent plus à des intentions qu'à de véritables mesures politiques, qu'on voit mal comment les objectifs seront atteints alors que les politiques menées jusqu'ici sont très loin d'enregistrer des progrès... Qu'importe si, dans un premier avis, la Commission a déjà indiqué à la Belgique que ses objectifs en matière d'énergie renouvelable sont insuffisants et qu'elle devait se montrer plus précise dans les mesures exposées. Les Belges ne cessent de le répéter : ils y arriveront. Pourtant, les derniers calculs montrent que le contenu même du plan ne permettra pas d'atteindre -35 % d'émissions. Si les Régions bruxelloise et wallonne ont annoncé qu'elles augmenteraient leur propre objectif (au moins -40 % pour Bruxelles contre les -32 % prévus et -55 % pour la Wallonie contre -37 % à l'origine), la contribution flamande est d'à peine -32,6 % au lieu des 35 % prévus par le partage intra-belge. La Flandre promet de nouvelles mesures et s'en remet déjà aux mécanismes de flexibilité (l'achat d'unités de CO2 dans d'autres pays européens).

Un coup de barre

Malgré les déclarations, il reste donc encore beaucoup de flou dans la position belge... L'exercice du Plan n'est cependant pas inutile. Il a le mérite de montrer que sans un sérieux coup de barre la Belgique ne parviendra pas à respecter ses engagements. Sera-t-il donné ? Il faudra savoir faire la distinction entre le papier et la réalité. Et les Belges risquent de devoir reprendre leur épure pour lui donner plus d'ambition si l'Union européenne revoit ses propres objectifs climatiques à la hausse avant la COP26 de Glasgow en novembre 2021.

Par ailleurs, tout le monde sait que 2030 n'est qu'une étape. S'il est intégralement mis en œuvre, le plan énergie-climat permettrait à la Belgique de réduire ses émissions de 0,9 million de tonnes par an « d'équivalent CO2 » jusqu'en 2030, tous secteurs confondus. C'est ce qu'affirment en tout cas le fédéral et les trois Régions qui ont conçu ce plan. Mais pour atteindre la décarbonation en 2050, la Belgique devrait réduire ses rejets de 3,7 à 5,1 Mt par an à partir de 2030. Soit quadrupler, voire sextupler le rythme. Face à cette équation implacable, le trou d'air du coronavirus pèse peu. Pas question d'espérer une quelconque aide de ce côté.